



info-gestion
services comptables

CPA COMPTABLES
PROFESSIONNELS
AGRÉÉS

Téléphone: (450) 671-1221
Télécopie: (450) 671-0762
www.info-gestion.com

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

100 rue Saint-Louis, LeMoyne, Québec, J4R 2L4

ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2022

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme ASSOCIATION DE TAE-KWON-DO DU QUÉBEC au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

François Bouchault CPA

Lemoyne
Le 26 septembre 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no 106637

	2022	2021
PRODUITS		
Subvention-PSDE -Paiements réguliers	141 417 \$	91 810 \$
Cotisations des membres(5364 en 2022/785 en 2021)	122 451	16 882
Subvention d'opérations-PSFSQ	71 396	104 190
Subvention-PSDE-Rétroactivité	57 000	31 250
Revenus de tournois	21 744	(1 068)
Subvention salariale Canadienne-COVID-19	17 765	96 397
Placements Sports - Revenus	15 000	6 050
Assurance - Responsabilité civile	10 155	5 275
Autres revenus	5 849	1 545
Subvention Élite Sportive	4 400	4 800
Intérêts	598	973
Bonification PSDE-Sport-Étude	-	122 313
Subvention d'opérations-PSFSQ- Fonds d'urgence COVID-19	-	16 640
Programme de soutien aux événements sportifs internationaux (PSESI)	-	16 000
	467 775	513 057
Coût des services aux membres		
Salaires et main d'oeuvre occasionnelle	129 679	117 786
Subvention COVID aux clubs	54 030	-
Coupe Québec	34 716	4 843
Amortissement des immobilisations	33 247	37 366
Assurances	24 740	22 915
Honoraires professionnels	24 485	27 796
Redevances aux associations régionales	13 410	4 393
Affiliation -TKD Canada	12 636	17 510
Publicité et vêtements promotionels	11 103	2 500
Télécommunication et informatique	9 843	5 389
Loyer et entreposage	8 288	8 668
Frais de déplacement	5 712	4 137
Frais de bureau, fournitures et entretien	5 221	6 381
Intérêts et frais de banque	3 150	1 431
Assemblées et comités	1 179	-
Associations et cotisations	750	930
Dépenses affectées au surplus budgétaire (note 9)	-	8 839
	372 189	270 884
Excédent des revenus sur les dépenses-opérations régulières	95 586	242 173
Programme - Développement de l'excellence (Exigence budgétaire 95 000\$)		
Championnats et camps internationaux	63 636	-
Engagement d'entraîneurs	52 800	6 000
Championnats nationaux-Bourses	26 731	25 097
Camps d'entraînement junior et senior	5 558	4 800
Développement des officiels	3 370	-
Perfectionnement des entraîneurs	1 200	-
Engagement d'entraîneurs-chefs-Sport Étude-Bonification PSDE	-	122 313
	153 295	158 210
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(57 709) \$	83 963 \$

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2022 Total
Solde au début	9 585 \$	141 430 \$	640 383 \$	791 398 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	-	(57 709)	(57 709)
Investissements en immobilisations tangibles	-	46 188	(46 188)	-
Dons reçus - Placement Sport	15 000	-	(15 000)	-
Dépenses - Affectation d'origine interne (note 7)	(9 369)	-	9 369	-
Amortissement des immobilisations	-	(33 247)	33 247	-
Solde à la fin	15 216 \$	154 371 \$	564 102 \$	733 689 \$

	Placement Sport Réservé	Investis en immo- bilisation	Non affectés	2021 Total
Solde au début	14 896 \$	177 400 \$	505 435 \$	697 731 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	83 963	83 963
Investissements en immobilisations tangibles	-	1 396	(54 702)	(53 306)
Dons reçus - Placement Sport	5 000	-	29 765	34 765
Revenus d'intérêts - FGM	1 050	-	-	1 050
Dépenses - Affectation d'origine interne	(11 361)	-	-	(11 361)
Amortissement des immobilisations	-	(37 366)	75 922	38 556
Solde à la fin	9 585 \$	141 430 \$	640 383 \$	791 398 \$

	2022	2021
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	551 467 \$	613 724 \$
Débiteurs	55 971	171 110
Stocks (Chaussons-E, au coût)	9 604	30 604
	617 042	815 438
Immobilisations corporelles (note 3)	154 371	141 430
Placements Sports (note 4)	15 216	9 585
	786 629 \$	966 453 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 5)	52 940 \$	142 495 \$
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	-	32 560
	52 940	175 055
Actifs nets		
Placements Sports	15 216	9 585
Immobilisés	154 371	141 430
Actifs nets	564 102	640 383
	733 689	791 398
	786 629 \$	966 453 \$

Pour le conseil d'administration,

 _____, administrateur

 _____, administrateur

	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(57 709) \$	83 963 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	33 247	37 367
	(24 462)	121 330
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 6)	14 024	(53 112)
	(10 438)	68 218
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 188)	-
Placements Sports-Dons appariés	(15 000)	(5 000)
Placement sport - revenus d'Intérêts	-	(1 050)
	(61 188)	(6 050)
Activité de financement		
Affectation d'origine interne - Placements Sports	9 369	11 361
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(62 257)	73 529
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	613 724	540 195
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	551 467 \$	613 724 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'ASSOCIATION DE TAEKWONDO DU QUÉBEC est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est devenir le point de référence Canadien concernant le développement du talent sportif en Taekwondo, visant le niveau de rayonnement national/ international. Elle vise également la formation et le perfectionnement des personnes ressources qui encadrent le talent identifié.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente de [inscrire votre texte] sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif..

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement sportif	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique-bureau	Amortissement dégressif	30 %
Matériel informatique-sportif	Amortissement dégressif	30 %

Instruments financiers

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Placements Sports

L'objectif du programme Placements Sports est de permettre aux fédérations sportives québécoises, particulièrement celles dont les ressources sont limitées, de mieux développer les sports qu'elles régissent et de mieux desservir la population, en incitant les particuliers, les sociétés et les fondations à leur faire des dons.

Seuls les dons faits à la fédération par des particuliers, des sociétés (et pour lesquels un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu aura été émis) ou des fondations sont admissibles. SPORTSQUÉBEC émettra un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu au nom du donateur, à condition que le don soit d'au moins 25 dollars. Les dons faits à la fédération (y compris sous forme de legs) peuvent être en espèces ou en titres cotés en bourse et pour lesquels les lois fiscales permettent l'émission d'un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu.

Le fonds de dotation :

Dans le cadre du programme, chaque fédération créera un fonds de dotation ainsi qu'un fonds de réserve. Le fonds de dotation vise la santé financière à long terme de fédération. Il s'agit d'un fonds qui sera placé à la Fondation du Grand Montréal. Chaque année, les fédérations recevront les intérêts générés par leur fonds de dotation. Au terme d'une période de 10 ans, la fédération pourra retirer la totalité ou une partie du capital du fonds de dotation. Le pourcentage minimal que la fédération devra verser dans son fonds de dotation dépend de la taille de la fédération et est actuellement de 20% (10% pour les exercices antérieurs).

Le fonds de réserve :

Chaque fédération se constituera un fonds de réserve dans l'institution financière de son choix. Placements Sports versera directement à la fédération les montants devant aller au fonds de réserve. La fédération pourra utiliser les montants versés dans son fonds de réserve selon les priorités qu'elle se sera fixées à l'intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports, à savoir la rémunération du personnel, la vie démocratique, la mise en oeuvre du plan de développement, la diffusion de l'information, la promotion de la sécurité (y compris pour les spectateurs), le soutien technique et professionnel pour la construction d'installations et l'organisation d'événements provinciaux, la régie d'événements de niveau provincial ou inférieur (non élite) et les programmes de promotion de la discipline.

Comptabilisations des produits

La fédération applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les droits d'inscription aux compétitions sont constatés à titre de produits lorsque les activités ont lieu.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

3. Immobilisations corporelles

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	12 600 \$	11 755 \$	845 \$	1 057 \$
Équipement sportif	451 607	300 473	151 134	136 956
Matériel informatique-bureau	14 975	13 821	1 154	1 649
Matériel informatique-sportif	40 146	38 908	1 238	1 768
	519 328 \$	364 957 \$	154 371 \$	141 430 \$

4. Placements Sports

	2022	2021
Encaisse - Fonds réservés	143 937 \$	143 865 \$
Dû au fond d'administration	(128 721)	(134 280)
	<u>15 216 \$</u>	<u>9 585 \$</u>

- a) La fédération cède la propriété de 30% des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 25% de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à Fondation Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. En date de fin d'exercice, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation Grand Montréal s'élève à 38 318\$ (valeur comptable 42 993\$).

- b) Appariement et Dons à recevoir - Sport Québec

5. Crédoiteurs

	2022	2021
Crédoiteurs et frais courus à payer	46 401 \$	9 151 \$
Salaires et vacances courus à payer	6 539	6 346
Déductions à la source à payer	-	3 245
Engagements à payer	-	123 753
	<u>52 940 \$</u>	<u>142 495 \$</u>

6. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	2022	2021
Débiteurs	115 139 \$	(143 250) \$
Stocks (Chaussons-E, au coût)	21 000	-
Crédoiteurs	(89 555)	57 578
Subventions reçues appartenant au prochain exercice	(32 560)	32 560
	<u>14 024 \$</u>	<u>(53 112) \$</u>

7. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE - PLACEMENT SPORT

	2022	2021
Normes de fonctionnement	- \$	323 \$
Streaming Video-Stage d'entraînement d'ahtlètes	-	8 548
Activités de promotion	-	1 410
Frais de fonctionnement - RH	2 715	1 080
Soutien logistique aux tournois et compétitions	5 181	-
Site WEB - Info Web	1 473	-
	<u>9 369 \$</u>	<u>11 361 \$</u>

8. Instruments financiers**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

9. ENGAGEMENTS D'AFFECTATION DES SURPLUS FINANCIERS

La Fédération Québécoise de Taek-won-do s'est engagée à affecter une partie de ses surplus financiers dans des activités reliées aux développements des athlètes et de l'excellence en Taekwondo. Le montant total de cet engagement est de 279 000\$. Le tableau ci-dessous résume l'engagement par activités ainsi que le degré d'achèvement de chacune de celles-ci.

	Montant Prévu	Durant l'exercice 30 juin 2022	Déboursés cumulatifs	Solde à débourser
Ajout d'entraînement haute performance	20 000 \$	- \$	20 000 \$	- \$
Ajout de l'envoi d'une équipe du Québec junior à un tournoi international	20 000	-	20 000	-
Développement du taekwondo parascolaire et Sport-études	18 000	-	762	17 238
Bonification pour l'équipe du Québec Sénior à un tournoi international	10 000	10 000	1 000	-
Développement des entraîneurs provinciaux	9 500	-	5 480	4 020
Développement des officiels (arbitres) provinciaux	5 000	600	1 400	3 600
Développement des entraîneurs à l'international	7 500	-	7 500	-
Publicité et développement des régions	19 000	4 796	12 966	6 034
Achat d'équipement région de Montréal	99 000	-	99 000	-
Achat d'équipement région de Québec	62 000	49 788	55 973	6 027
Aide aux régions pour la tenue des Jeux du Québec	9 000	9 000	9 000	-
	279 000 \$	74 184 \$	233 081 \$	36 919 \$

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.